

Image not found or type unknown



1er acquisition d'une maison besoin urgent d'aide merci.

Par **steff_old**, le **01/06/2007 à 22:41**

Bonjour, rnVoila nous avons un soucis, nous avons acheter une maison le 29 mai dernier. Il y avait de la frise au plafond du rez-de chausser, nous l'avons enlever, mais la vien le probleme. Nous avons decouvert que le bois qui soutien le 1er etage a etait ronger (la maison na pas de dalle). Et nous avons egalemt decouvert que l'electricitee n 'ai pas aux normes. rnAvant cet achat nous avons fait expertiser la maison, mais l'expert n'a rien declarer de tout cela.rnNous voudrions savoir contre on doit ce retourner, et quel recourt avons nous?rnEn attente urgente de votre reponse, et vous remerciant beaucoup pour votre aide?rnSalutations

Par **Jurigaby**, le **01/06/2007 à 22:44**

Bonjour.rnVotre contrat de vente ecarte t'il la garantie des vices caches?rnC'est très souvent le cas en matière de vente immobilière.rnCdt.